



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6070102

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 8/06/2026 17H08 C:000032 I:40692
V/REF : 1066627
V/Email reçu le Lundi 08/06/2026 à 17H08

SEMCODA
AGENCE BRESSE DOMBES
28 RUE DE LA GRENOUILLERE
CS 81050
01000 BOURG EN BRESSE

V/REF.IMM. 8638
IMMEUBLE : BATTIERES
349 RUE DES BATTIERES
01270 VERJON

Feillens, le 06 Juillet 2026

Référence Marché: M_230709001-1

LOCALISATION : 349 RUE DES BATTIERES - VERJON - CLES A L'AGENCE DE BOURG (28 RUE LA GRENOUILLERE) - LOGT 2012 - 1ER ETAGE

MOTIF : INTERVENIR POUR REMPLACER SERRURE DE BOITE AUX LETTRES
(LES BOITES AU LETTRES SONT A L'ENTRÉE DE LA RÉSIDENCESUR LA GAUCHE)
+ REMPLACER SERRURE PORTE DE GARAGE (LES GARAGES SONT AU FOND DE LA
LA RESIDENCE SUR LE PARKING)
+ CACHE POIGNÉE PORTE FENETRE SALON A REFIXER (FENETRE DE GAUCHE)
MS00001 - MS00004 - MS00087 - MS00083

Donneur d'ordre : Mme L. TAVEL

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 11 JUIN 2026 A 16H00
REPLACEMENT DE LA POIGNÉE DE LA BAIE VITRÉE DU SÉJOUR QUI ÉTAIT HS
REPLACEMENT DE LA SERRURE BOÎTE AUX LETTRES
PREVOIR LE REMPLACEMENT DU CYLINDRE DE LA PORTE DE GARAGE DES QUE
CELUI-CI AURA ÉTÉ IDENTIFIÉ PAR LA SEMCODA

LE 3 JUILLET 2026 A 13H00
REPLACEMENT CYLINDRE DE LA PORTE DE GARAGE

OBSERVATIONS : VI D. INSTRUCTION ENVOYÉ LE 01/07/26 A 09H52 LEA.TAVEL@SEMCODA.COM
GI D. INSTRUCTION ENVOYÉ LE 12/06/26 A 11H37 LEA.TAVEL@SEMCODA.COM
POUEZ-VOUS NOUS INDIQUER QUAND LE GARAGE AURA ÉTÉ IDENTIFÉ POUR
REPLACEMENT DU CYLINDRE ?



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6070102

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

1,00	MS00001-Forfait déplacement	1	41,36	41,36
1,00	MS00019-Rempl.Béquille mét.chromé carr7m	1	15,51	15,51
1,00	MS00083-Rempl.Serrure BL + 2 clés	1	46,53	46,53
1,00	MS00001-Forfait déplacement	2	42,17	42,17
1,00	MS00086-Rempl.Cylindre pr porte gar.basc	2	47,44	47,44
TOTAL H.T.				193,01
T.V.A. a 10,00%				19,30
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>212,31</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 1066627 du 05/06/2026

P-MUT

SEMCODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

Lieu d'intervention

349 Rue des Batières

01270 VERJON

Référence de la Demande

N°: du

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat.

4

03925-00002-00002-00012 H / Type 4 / 01

Etage : 01

01-EE-2212-TRA-61513100

Marché : M - 230709001-1

Délai

Date limite exécution : 20/06/2026

Observations

MUT / LIPPOLD / LV / MENUISIER

CLES A L'AGENCE

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00083 Serrure BL + 2 clés Serrure boîte au lettre (les boîtes au lettres sont à l'entrée de la résidencesur la gauche)	1,00	46,53	46,53	4,65	51,18
MS00087 Serrure à tringle de porte de garage à cylindre SERRURE PORTE GARAGE (LES GARAGES SONT AU FOND DE LA RESIDENCE SUR LE PARKING) livrée sans cylindre, intervention unitaire, compris toutes sujétions	1,00	82,72	82,72	8,27	90,99
MS00004 intervention diverses cache poignée porte fenetre salon à refixer (fenetre de gauche)	1,00	10,00	10,00	1,00	11,00
MS00001 Forfait déplacement	1,00	41,36	41,36	4,14	45,50
				Total H.T.	180,61
				Total TVA	18,06
				Total TTC	198,67

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE

EDN6



Bon de Commande

N° : 1066627 du 05/06/2026

P-MUT

SEMCODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

Demande de travaux suivie par TAVEL Léa le 05/06/2026

Le Responsable
Nom et Signature

Le Responsable d'Agence
Romuald RICHONNIER

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **349 Rue des Battières 01270 VERJON**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **08/06/2026**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1066627